

**A Madame Hadja Lahbib, Ministre des Affaires étrangères,
des Affaires européennes et du Commerce extérieur,
et des Institutions culturelles fédérales**

Cabinet de la Ministre

Bruxelles, le 10 novembre 2023

Objet : Interpellation - Les enfants victimes des conflits armés ont besoin de vous, ils doivent être une priorité de la présidence belge du Conseil de l'Union Européenne

Madame la Ministre,

Nous vous interpellons aujourd'hui au nom de Défense des Enfants International - Belgique, une organisation non gouvernementale qui se consacre à la promotion et au respect des droits de l'enfant, tels qu'énoncés dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Nous souhaitons, par la présente, attirer votre attention sur la question cruciale des **droits des enfants dans les conflits armés**.

Cette interpellation prend aujourd'hui une tournure particulièrement cruciale eu égard à l'actualité dramatique dont nous sommes quotidiennement témoins.

La situation de ces enfants demeure extrêmement préoccupante et chaque jour plus urgente à travers le monde. Quotidiennement, des enfants sont utilisé·e·s comme soldat·e·s, sont victimes d'attaques indiscriminées, sont enlevé·e·s, mutilé·e·s, détenu·e·s ou soumi·se·s à d'autres traitements inhumains et dégradants, réduits à la servilité, violentés, abusés sexuellement. Il y a maintenant un consensus international pour les considérer comme des victimes qui ont droit à une protection, une aide et une réintégration dans la société, en ce compris une démobilisation quand c'est nécessaire.

Certains contextes doivent plus particulièrement retenir notre attention (sans prétention aucune d'exhaustivité, la liste pourrait malheureusement être beaucoup plus longue).

En Palestine, avant même l'escalade inouïe du conflit en attaque indiscriminée sur la bande de Gaza et les conséquences sur l'ensemble des territoires occupés, selon les [statistiques de Defence for Children International Palestine](#),

Défense des Enfants International – Belgique

Rue Marché aux Poulets 30 – 1000 Bruxelles

N° entreprise : 0447.397.058 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE89 0682 1223 2185

E: info@defensedesenfants.be W: www.defensedesenfants.be T: +32 2 203 79 08

- chaque année, 500 à 700 enfants palestinien·ne·s dont certain·e·s âgé·e·s de seulement 12 ans sont détenu·e·s,
- 24 enfants ont été placé·e·s en isolement au cours de l'année 2022
- et à ce jour, 86 enfants ont déjà été tué·e·s par armes à feu depuis début 2023, dans les territoires occupés (hors Gaza)

Ces statistiques ont explosé depuis un mois, dans des proportions jamais atteintes, puisqu'on parle de plusieurs milliers d'enfants tués, blessés, orphelins, privés de scolarité et privés de tout ce qui leur est indispensable pour leur survie et développement, y compris la nourriture, l'eau, les soins de santé.

En Ukraine, selon les données [du rapport annuel de juin 2023 du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé](#), 477 enfants sont tué·e·s, 461 écoles et 290 hôpitaux sont attaqués, et les niveaux insupportables de violence auxquels ils·elles sont confronté·e·s quotidiennement laissent des cicatrices profondes qui les impacteront tout au long de leur vie.

En RDC, selon le même rapport, il y a eu 3 377 violations graves à l'encontre d'enfants, dont 46 % environ impliquent le recrutement d'enfants par des forces ou des groupes armés, certain·e·s n'ayant que 5 ans. Le nombre de déplacés internes, conséquence directe du conflit armé, est probablement le plus haut du monde.

Au Soudan, alors que la violence est inouïe, [l'UNICEF révèle](#) que 82 000 enfants sont obligé·e·s de fuir vers les pays voisins et environ 368 000 autres sont nouvellement déplacé·e·s à l'intérieur du pays.

La Belgique a une longue histoire de défense des droits des enfants grâce à sa politique extérieure et a joué un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de traités internationaux visant à protéger les enfants touchés par les conflits armés. Elle place régulièrement ces enfants au centre de ses mandats internationaux, comme durant son dernier mandat au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous saluons ce **leadership de la Belgique pour le respect des droits des enfants dans les conflits armés**, sa participation active au sein de plusieurs groupes de travail et du Group of Friends of Children in Armed Conflict. Nous encourageons la Belgique à continuer de mobiliser les efforts et investissements de la communauté internationale pour mettre fin à l'impunité lorsque les enfants sont victimes des plus graves formes de violence et d'injustice, et saluons toute initiative permettant de monitorer les violations des droits de l'enfant, les exposer et appeler les États responsables de violations à leurs responsabilités internationales. Les EU Guidelines on Children in Armed conflict, par exemple, nous offrent une nouvelle opportunité de repenser le rôle des États dans la prévention, la collecte des données et la lutte contre l'impunité.

La présidence du Conseil de l'Union Européenne dès janvier 2024 est l'occasion pour la Belgique de poursuivre son engagement en plaçant les droits des enfants dans les conflits armés au cœur de l'agenda de la politique internationale de l'Union européenne qui a un rôle fondamental à jouer pour leur protection et le respect de leurs droits. **Nous vous demandons, Madame la Ministre, de faire de cette question une priorité lors de la présidence belge.**

La Belgique se trouve dans une position privilégiée pour tirer parti de sa présidence pour agir en leur faveur, impulser des initiatives et soutenir des changements significatifs visant à assurer la protection des enfants en

Défense des Enfants International – Belgique

Rue Marché aux Poulets 30 – 1000 Bruxelles

N° entreprise : 0447.397.058 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE89 0682 1223 2185

E: info@defensedesenfants.be W: www.defensedesenfants.be T: +32 2 203 79 08

temps de conflit. Concrètement, nous vous encourageons vivement à saisir cette opportunité en apportant un soutien ferme à cette cause vitale et en mobilisant les ressources et l'attention nécessaires notamment en :

- **organisant un événement** pour mobiliser les institutions européennes, les États membres et d'autres acteurs clés, afin de susciter leur engagement autour d'actions concrètes pour protéger et prévenir les pires violations des droits des enfants ;
- encourageant l'UE à **réagir beaucoup plus fermement** à l'égard d'Israël face aux gravissimes violations des droits de l'enfant face aux bombardements et attaques armées indiscriminés sur la bande de Gaza, les assassinats d'enfants palestiniens, la privation de liberté arbitraire (Israël est le seul pays au monde à faire passer des mineurs en conflit avec la loi devant des tribunaux militaires, de manière totalement discriminatoire puisque les enfants israéliens sont pris en charge par le système judiciaire normal la destruction d'écoles (et notamment celles qui sont financées par la Belgique et l'UE – en exigeant un dédommagement), le déplacement des populations et l'exercice d'une violence disproportionnée et injustifiée sur les enfants ;
- **soutenir la proposition de loi du 8 novembre 2023** visant à interdire la commercialisation de produits et de services résultant de situations nées de violations graves du droit international humanitaire et des droits humains dans des territoires occupés ;
- exigeant des **poursuites contre les auteurs des crimes de guerre** envers les enfants et soutenir de manière plus importante la Cour Pénale Internationale pour permettre que les poursuites soient intentées ;
- plaidant pour le **rapatriement des enfants de Syrie** vers tous les pays européens qui y ont encore des ressortissant·e·s (et plaidant pour que les autres États rapatrient aussi leurs ressortissant·e·s)
- accordant une **protection internationale** aux enfants et familles victimes des conflits armés en créant des passages sécurisés vers des pays qui peuvent les protéger ;
- **soutenant** toutes les **initiatives de protection des enfants déplacé·e·s internes et réfugié·e·s** dans les régions des conflits, notamment en fournissant les moyens financiers et œuvrant à un cadre respectueux de la société civile et des défenseurs·deuses des droits humains ;

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour discuter de la manière dont nous pouvons collaborer pour faire avancer cette question cruciale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération respectueuse.

Pour Défense des Enfants International - Belgique

Benoit Van Keirsbilck,
Directeur

Vanessa Buvens
Coordinatrice des programmes

Défense des Enfants International – Belgique

Rue Marché aux Poulets 30 – 1000 Bruxelles

N° entreprise : 0447.397.058 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE89 0682 1223 2185

E: info@defensedesenfants.be W: www.defensedesenfants.be T: +32 2 203 79 08